



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMCL 2023-08-26

DECISION DU MAIRE

**FORMATION « RETRAVAILLER LE PROJET
PEDAGOGIQUE ET LE PROJET SOCIAL ET DE
DEVELOPPEMENT DURABLE » POUR LES EQUIPES DE
« BRIN D'EVEIL » « LES P'TITS VOLI » ET « CLAIR DE
LUNE »**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention pour deux journées de formation pour tout le personnel pour retravailler le projet pédagogique, le projet social et de développement durable des trois structures : Brin d'éveil, Les P'tits Voli et Clair de lune.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec FORMANEO, organisme de formation professionnelle, pour deux journées de formation (une journée pour les équipes de Brin d'éveil et Clair de lune et une journée pour l'équipe des P'tits voli) intitulée : « Retravailler le projet social et de développement durable et le projet pédagogique en référence au cadre national ». Le coût total pour les deux journées de cette formation est de 2700.80€ à diviser comme suit : 1350.40€ pour les p'tits voli, 675.20€ pour Brin d'éveil et 675.20€ pour Clair de lune. Les deux journées se dérouleront le 13 décembre 2023 pour Brin d'éveil et Clair de lune et le 18 décembre 2023 pour les p'tits voli.

Une aide au fonctionnement a été octroyée par la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 80% soit 2161€ entraînant un reste à charge de la commune de 539.80€.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et FORMANEO.

Fait à Sisteron, le 06/09/2023
Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 07/09/2023 à 15h11

REÇU EN PREFECTURE
le 06/09/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-2104 02 095-2023 09 06-2023_08_26 D